



La conciliation famille-travail au Québec : le point de vue des employeurs

Édition 2022 - La formalisation des mesures CFT

68 % DES ORGANISATIONS ONT DÛ ADAPTER OU BONIFIER LES MESURES EN PLACE AFIN D'ÊTRE DAVANTAGE COMPÉTITIVE DANS LE CONTEXTE DE LA PÉNURIE DE PERSONNEL DONT:

- 39 %** LES HORAIRES DE TRAVAIL
- 31 %** LE NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL
- 29 %** LA POSSIBILITÉ DE FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL



1 organisation sur **3** offre la formule hybride (une partie du temps en télétravail et une autre en présentiel).

61 % des répondants offrent plus de 3 jours de télétravail

QUI DÉTERMINE LE NOMBRE DE JOURS EN TÉLÉTRAVAIL ?

12% les employé(e)s



31%
le ou la gestionnaire

56% la direction

Parmi les organisations qui offrent le travail hybride,



choisissent cette formule afin d'offrir de meilleures possibilités de conciliation famille-travail aux employé(e)s.



La conciliation famille-travail au Québec : le point de vue des employeurs

Édition 2022 - La formalisation des mesures CFT

DES MESURES DE PLUS EN PLUS FORMELLES, MAIS ENCORE UN ÉCART TROP GRAND AVEC LES ATTENTES DES EMPLOYÉS!

81 % des répondants trouvent que la mise en place des mesures de CFT a eu un impact positif sur l'organisation

21 % des employeurs offrent désormais des mesures formelles contre 18% en 2021, 15% en 2020

LA CFT DEMEURE UN MOYEN D'ATTRACTION, MAIS CERTAINS OBSTACLES (MYTHES) PERSISTENT :

UNE ORGANISATION SUR QUATRE MANQUE DE RESSOURCES

UNE ORGANISATION SUR CINQ A PEUR QUE LES EMPLOYÉS EN ABUSENT

UNE ORGANISATION SUR SIX N'EN VOIT PAS LA NÉCESSITÉ

L'ADOPTION DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL :

83%

"améliore l'attractivité de l'organisation pour le recrutement de nouveaux employé(e)s"

85%

"favorise la rétention de personnel"

85%

"est une attente incontournable des employé(e)s"



La conciliation famille-travail au Québec : le point de vue des employeurs

Édition 2022 - La formalisation des mesures CFT

Conseil de gestion
de l'assurance
parentale

Québec 

LES NOUVELLES MESURES SUIVANTES SONT BIEN
ADAPTÉES AUX BESOINS DU MARCHÉ DU
TRAVAIL :

75 % Augmentation du montant des revenus possible de gagner en cours de prestation sans voir ses prestations réduites.

73 % Ajout de semaines supplémentaires de prestations lorsque les parents partagent un minimum de semaines de prestations.

74 % Prolongement de la période à l'intérieur de laquelle les prestations de paternité, parentales ou d'adoption peuvent être prises.

77 % des employeurs interrogés considèrent que le RQAP est un programme d'une forte utilité pour la société québécoise.

INTÉRESSÉ(E) À ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE CFT ?

Le Sceau Concilivi : une démarche simple, accompagnée et distinctive!



- **Reconnaissez formellement votre engagement envers votre personnel**
- **Positionnez votre marque employeur et soyez plus attractifs** (la CFT demeure le second critère de choix en importance parmi les chercheurs d'emploi)
- **Augmentez le sentiment d'appartenance et la mobilisation de vos employé(e)s**

Référence

Les données présentées dans le cadre de cette infographie sont tirées du sondage Concilivi sur la conciliation famille-travail mené par la firme Léger, réalisé du 15 au 23 novembre 2022, auprès de 1 003 propriétaires d'entreprise, président(e)s, directeurs(rices) généraux(ales), directeurs(ices) des ressources humaines, etc., de âgés de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Les données sont mises en comparaison avec un précédent sondage Concilivi réalisé auprès d'un échantillon similaire mené à l'automne 2021.